



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 5 – 19 Mars 2021

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 19/03	Var. vs 12/03
EUR/CHF	1,1051	-0,4%
USD/CHF	0,9266	-0,03%
SMI	10 915,84	+0,5%
Taux 10a	-0,24	+7pb

Covid-19

Situation sanitaire au 19 mars à 13h :

	Cas confirmés source OFSP	Décès source OFSP
Vendredi 19 mars	580 609	9 509
Jedi 18 mars	578 861	9 492
Mercredi 17 mars	577 111	9 469
Mardi 16 mars	575 253	9 453

Assouplissement des restrictions économiques et sociales : Le Conseil fédéral renonce aux assouplissements annoncés le 12 mars, dont la réouverture des terrasses des restaurants, des cinémas et des théâtres. Les rassemblements privés de dix personnes (contre cinq auparavant) seront néanmoins autorisés à partir du 22 mars. Le Conseil fédéral devrait prendre une nouvelle décision le 14 avril 2021.

Passeport vaccinal : La Suisse sera associée aux discussions sur l'élaboration du futur passeport vaccinal de l'Union européenne. Le Conseil fédéral définira sa position au sujet des exigences applicables à la création d'un certificat sanitaire prouvant que son titulaire a été vacciné contre le Covid-19.

Par ailleurs, le spécialiste suisse de la cybersécurité Wisekey va développer une plateforme (VaccineTrusts.com) de vérification de certificats de vaccination numériques.

Tests : Roche va produire un test réservé à la recherche qui permet de détecter les principales mutations connues (issues du Royaume-Uni, d'Afrique du Sud et du Brésil) du Coronavirus.

Assurance-chômage : La procédure simplifiée pour l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), qui a pour but de maintenir des emplois temporairement menacés, a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021 et le délai d'attente du versement a été temporairement supprimé sur la même période.

Les modifications correspondantes de l'ordonnance Covid-19 sur l'assurance-chômage entreront en vigueur le 1^{er} avril 2021. La procédure simplifiée signifie que les heures effectuées en plus en dehors de la période de RHT ne sont pas déduites. Le revenu tiré d'occupations provisoires n'est pas soustrait de l'indemnité en cas de RHT. La suppression du délai d'attente permet d'éliminer un frein au versement de l'indemnité en cas de RHT.

Mesures de soutien à l'activité économique : Le Parlement suisse a modifié plusieurs dispositions de la loi Covid-19. (i) Le cercle des bénéficiaires des aides aux entreprises les plus en difficulté a été élargi aux entreprises créées avant le 1^{er} octobre 2020 (auparavant le 1^{er} mars 2020). L'enveloppe dédiée à ces aides passe de 5 Mds CHF à 10 Mds CHF (soit 1,4% du PIB) en 2021. (ii) Les indépendants devront justifier une perte de chiffre d'affaires mensuelle de 30% par rapport à la moyenne mensuelle de 2015 à 2019 (contre 40% auparavant) pour obtenir des allocations pour perte de gain. L'enveloppe dédiée à cette mesure passe de 2,2 Mds CHF à 3,1 Mds CHF (soit 0,4% du PIB) en 2021. (iii) La Confédération prendra en charge une partie des coûts non couverts des organisateurs des manifestations publiques d'importance supra-cantonale se déroulant entre le 1^{er} juin 2021 et le 30 avril 2022, si elles sont annulées ou reportées en raison des mesures de lutte contre la pandémie.

Economie

Inflation : L'indice des prix à la production et à l'importation est resté inchangé en février 2021 par rapport au mois précédent.

Commerce extérieur : En février 2021, les exportations de la Suisse ont reculé de 1,4% en glissement mensuel, alors que les importations sont restées stables avec une hausse de 0,3%.

Relation sino-suisse : Le Conseil fédéral a défini sa première stratégie publique pour la Chine sur la période 2021-2024. Pour ce qui relève de l'économie, les priorités sont : (i) la prospérité, avec l'objectif d'un « accès non discriminatoire et mutuellement avantageux aux marchés des biens, des services et des investissements » – la Suisse souhaitant moderniser l'accord bilatéral de libre-échange ; (ii) le développement durable, avec l'Agenda 2030 des Nations Unies pour cadre de référence ; et (iii) la numérisation, où une coopération avec la Chine relève d'une « grande importance » mais suscite des « difficultés dues aux divergences de valeurs et de systèmes ».

Sécurité douanière : La Suisse participera au système de contrôle des importations 2 (ICS2) de l'Union européenne. Ce système permet la transmission des données douanières dès le moment de l'expédition des marchandises dans le pays de provenance.

Secteur financier

Attractivité de la place financière : Le Swiss Finance Institute (SFI) a publié l'édition 2021 de son « Global Financial Regulation, Transparency, and Compliance Index (GFRTCI) ». Cet indice classe 31 pays membres de l'OCDE et/ou du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire selon leur degré d'adoption, de respect et d'application d'un ensemble de normes mondiales en matière de réglementation financière, de transparence et de conformité. La Suisse figure à la 4^{ème} place en 2020 (-3 places), après la Finlande, la Suède et le Danemark. La France monte à la 8^{ème} place (+ 4 places), devant le Canada et derrière l'Irlande. Les auteurs soulèvent que « l'UE a réalisé des progrès remarquables en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre réglementaire de Bâle III ».

Bourse : En 2020, l'opérateur de la bourse helvétique SIX a enregistré un produit d'exploitation de 1,4 Md CHF (+22% en glissement annuel). Cette hausse sensible s'explique principalement par (i) la contribution de l'infrastructure des marchés financiers espagnole Bolsas y Mercados Españoles (BME), dont l'acquisition a été finalisée en juin 2020 ; (ii) l'augmentation du négoce boursier, en partie liée au fait que SIX a assuré presque 100% du négoce des actions suisses suite à la suspension de l'équivalence boursière avec l'UE ; et (iii) la vente de plus de 10 millions d'actions du spécialiste des paiements électroniques Worldline.

Surveillance «too big to fail» : L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, la FINMA, a publié son évaluation annuelle des plans de *recovery* et de *resolution* des établissements financiers d'importance systémique. Pour la première fois,

toutes les banques d'importance systémique au niveau national (PostFinance, Raiffeisen, Banque cantonale de Zurich) disposent de stratégies de *resolution* considérées comme crédibles, bien que des lacunes subsistent dans leur applicabilité. Les grandes banques Credit Suisse et UBS enregistrent des améliorations concernant la *resolvability* globale et des travaux sont encore en cours, notamment en matière de liquidités.

Cryptofinance : La FINMA a informé la société Bitcoin Suisse, intermédiaire financier spécialisé dans les « cryptomonnaies », qu'elle considère que sa demande d'autorisation bancaire ne peut pas être approuvée à ce stade. Elle cite notamment des lacunes dans le dispositif anti-blanchiment. La procédure est suspendue.

Fonds d'investissement : Selon les données du Swiss Fund Data, les actifs gérés par les fonds d'investissement suisses s'élèvent à 1 368 Mds CHF en 2020, soit une hausse de 2% par rapport au mois précédent (+4 Mds CHF).

Secteurs non financiers

Transport : En 2021, la Confédération prévoit d'investir 2,9 Mds CHF (soit 0,4% du PIB suisse) dans l'exploitation, l'entretien, l'amélioration et la construction du réseau des routes nationales.

Transport ferroviaire : En 2020, les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) ont affiché une perte de 617M CHF (contre un bénéfice net de 463 M CHF en 2019). Sur la même année, la demande a reculé de plus d'un tiers en glissement annuel.

Construction : Le consortium réunissant les groupes de construction Implenia, Webuild et Frutiger a décroché un contrat de 87 M CHF pour la construction d'un nouveau conduit dans le second tunnel du Gothard.

Pharmacie : Roche acquiert Genmark Diagnostics, développeur américain solutions de diagnostics médicaux, pour un montant de 1,7 Mds CHF. Genmark Diagnostics produit notamment des tests de détection du Covid-19.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Christian GIANELLA
Rédacteurs : Mathilde HEITZ, Antoine BOCOgnANO, Yann RIEGEL
Pour s'abonner : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.